

mentaires dont elle fait l'objet depuis deux ou trois ans; en cela, nous avons procédé avec toute la diligence possible. Le temps est venu pour les députés d'étudier les détails du bill dont ils pourront, je l'espère, discuter longuement à l'étape de la deuxième lecture.

J'ose donc espérer que le comité adoptera la résolution aussi vite que possible afin que les députés puissent passer sans tarder à l'examen du bill lui-même. Quand le débat d'aujourd'hui sera terminé et que le bill aura été présenté et lu pour la première fois, les députés devraient avoir au moins le reste de la semaine pour l'étudier avant qu'on passe à l'étape suivante.

**M. MacDonald (Prince):** Monsieur le président, au lieu d'appeler cette procédure parlementaire un débat à l'étape de la résolution, on devrait plutôt dire que c'est un combat contre l'inconnu car, en fait, c'est ce qui se passe presque chaque fois qu'un projet de loi est présenté. On nous donne si peu d'explications que nous pouvons nous demander de quoi il s'agit. Toutefois, même si le ministre ou le détail du bill ne nous apprend rien cet après-midi, nous avons certainement pu nous renseigner en écoutant les discussions qui vont bon train dans tous les milieux depuis quelques mois. On a même entendu dire que le projet de loi qui nous sera présenté plus tard aujourd'hui a subi nombre de changements, nombre de modifications. Il ne faudrait pas s'étonner d'y voir inscrit: «Sujet à changement sans avis», tel est l'intérêt, tels sont les tensions et les conflits que l'on trouve dans la discussion d'une nouvelle loi sur la radiodiffusion. Comme l'a signalé le ministre, on a beaucoup discuté en comité. En mars 1967, le comité de la radiodiffusion de la Chambre des communes a présenté son rapport final, après avoir fait porter le gros de ses discussions et de son étude sur le Livre blanc présenté l'année précédente. Et le ministre vient de donner à entendre que, puisqu'on a tant discuté et examiné l'affaire, en comité tout comme dans le grand public, la Chambre devrait procéder rapidement à l'adoption du projet de loi. Mais nous ne devons pas confondre la discussion des questions nombreuses touchant la radiodiffusions avec les propositions précises que le gouvernement va présenter dans son projet de loi.

J'insiste fortement sur ce point. Nous devons nous réserver le droit d'examiner, à la lumière des dispositions spéciales du bill, la nécessité de rappeler le comité de la radiodiffusion pour qu'il examine en détail et qu'il

entende, s'il le faut, les témoins particulièrement renseignés et les personnes pouvant aider le comité, le Parlement et le gouvernement à rédiger une mesure aussi efficace que possible. Que nous ayons déjà consacré beaucoup de temps à ces problèmes ou que nous risquions de retarder l'application du projet de loi de six semaines ou deux mois, voilà qui est purement secondaire. L'important, c'est que nous établissions, pour la prochaine décennie, les principes et les structures fondamentales de la radiodiffusion publique et privée. C'est pourquoi le comité permanent devrait non seulement discuter le bill mais encore convoquer des témoins clés pour terminer convenablement ce travail.

La radiodiffusion est toujours un sujet difficile sur lequel chacun a son opinion personnelle. Elle représente certes, aujourd'hui, un aspect important de la communication de l'homme avec son semblable. Les théologiens, les sociologues et même les politiciens reconnaissent de plus en plus que le progrès et l'évolution dépendent souvent de ce domaine crucial: la communication. Un grand nombre de nos plaies sociales actuelles ont pour cause une sensibilité émoussée, notre manque d'imagination et la peine que nous avons à résoudre positivement nos difficultés. La communication devrait être directe et salutaire. Or, elle se noie souvent dans un océan administratif. Quand nous essayons d'appliquer nos décisions, nous sommes souvent embourbés jusqu'au cou dans notre bureaucratie.

● (3.40 p.m.)

Dans notre société, la communication est l'un des instruments vitaux qui permettent à l'homme d'être pleinement humain. La communication est même si importante, dans notre monde actuel, qu'elle va presque de pair avec le problème de notre survivance. C'est pourquoi nous entamons ici, cet après-midi, un débat sur une législation directement liée à notre responsabilité nationale en matière de radiodiffusion.

La radiodiffusion a, dans notre pays, un rôle unique à jouer, un rôle qui constitue peut-être l'un des aspects les plus importants de la vie que règle et contrôle notre Parlement. J'irai jusqu'à suggérer que la radiodiffusion est essentielle, non seulement à l'identité canadienne de l'avenir, mais encore à sa continuité même. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que nous sommes appelés à créer l'armature d'une nouvelle législation sur la radiodiffusion à la fin d'une année qui